

le ministre,—et c'est sûrement vrai, vu que le ministre lui-même l'a annoncé,—le supplément sera discontinué à compter du premier de l'an. Ainsi que je l'ai dit au comité des affaires des anciens combattants, ce régime n'a pas donné satisfaction dans ma province. Les fonctionnaires qui y étaient chargés de l'accorder se sont montrés très justes à cet égard. Si j'ai bonne mémoire, nous avons estimé à 780 le nombre des titulaires que nous aurions. Aux dernières nouvelles, nous avions environ 1,400 requérants. Le régime n'a pas fonctionné dans les régions rurales, bien qu'il ait peut-être donné satisfaction dans les centres urbains. Sauf erreur, le versement du supplément cessera à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Je voudrais obtenir un renseignement, uniquement pour ma propre gouverne. Est-il vrai que ceux qui l'ont reçu temporairement continueront de le toucher jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier?

Nous acceptons la rectification proposée par le représentant de Cariboo et ne laissons pas la politique s'immiscer dans la question. Le ministre, au nom du Gouvernement, nous a donné des assurances à ce propos et il s'est montré très équitable. La Légion a demandé un relèvement du tiers, mais elle obtient davantage. Je n'ai pas l'autorisation de parler de l'autre question, mais je la reprendrai au cours de la prochaine session du Parlement dans la mesure où j'aurai reçu l'assurance,—et le ministre hoche la tête en signe d'approbation,—qu'une mesure sera présentée afin de pallier l'injustice qui est faite à cet autre groupe de pensionnés dont j'ai parlé tout à l'heure. Le ministre est d'accord pour que des mesures soient envisagées afin de venir en aide comme il convient à ce groupe, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Fulton:** S'agit-il d'un exposé de la politique ministérielle?

**M. Cruickshank:** Après ce qui s'est produit hier, n'importe qui peut annoncer n'importe quoi, mais je crois que c'est ce qui va arriver.

**M. Green:** Ne perdez pas courage.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Ne prenez pas la chose tant à cœur.

**M. Cruickshank:** J'annoncerai la politique en ce qui concerne l'événement qui doit se produire demain à Toronto. L'Ouest va montrer à l'Est où le soleil se lève et où il se couche. Je suis très fier de faire partie du comité des affaires des anciens combattants. Comme je l'ai dit, j'ai la plus grande admiration pour le représentant de Royal...

**M. Brooks:** C'est partagé.

[M. Cruickshank.]

**M. Cruickshank:** ...mais, à la réflexion, il reconnaîtra qu'il y a une chose que nous ne devons pas faire. S'il est un comité qui ne doit pas entrer dans le domaine de la politique partisane, c'est bien le comité des affaires des anciens combattants.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'ai quelques mots à dire au sujet de la mesure à l'étude. Le projet de résolution se lit ainsi qu'il suit:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi des pensions afin d'augmenter les montants de la pension octroyée pour invalidité et pour décès sous le régime de la loi.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que tous les membres de cette Assemblée, se sont réjouis de la déclaration que le ministre a formulée à la Chambre le vendredi 16 novembre. Ils ont été heureux d'apprendre que le Gouvernement reconnaissait enfin les besoins des titulaires de la pension d'invalidité. Je suis sûr que tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, ont été soulagés d'apprendre que le Gouvernement avait enfin décidé d'abandonner les allocations supplémentaires comportant l'enquête relative à l'emploi, la visite médicale et, dans certains cas, l'évaluation des ressources. Je me rappelle qu'au cours des réunions du comité des affaires des anciens combattants, à la dernière session, nombre de membres de ce comité se sont fortement opposés à cette déviation des anciens principes sur lesquels se fondait la pension au Canada. Je suis persuadé que tous les députés sont heureux d'apprendre que le Gouvernement est revenu au principe depuis longtemps établi, qui veut qu'une pension soit versée à l'égard des invalidités subies. En présentant cette mesure, le Gouvernement a décidé de faire disparaître cette malheureuse tache qui souillait le régime de la pension au pays.

Je suis certain que tous nos groupements d'anciens combattants, représentés principalement par la Légion canadienne et le Conseil national des anciens combattants, doivent être bien satisfaits de savoir que leurs efforts ont été couronnés de succès, comme on le voit par cette initiative du Gouvernement. En toute justice pour ces associations représentatives, il faut reconnaître que la décision du Gouvernement est un hommage à la Légion canadienne et au Conseil national des anciens combattants. Le Gouvernement a reconnu que ces organismes comprennent les besoins de nos pensionnés invalides, et qu'ils ont su présenter les faits. Il a reconnu qu'ils ont su appuyer ces faits et veiller sans